

Cayenne, le

DIRECTION GENERALE DEVELOPPEMENT
DURABLE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITE
DES TERRITOIRES

POLE CULTURE, PATRIMOINE ET IDENTITES

DEPARTEMENT CREATION ARTISTIQUE ET
PATRIMOINE

UNITE LANGUES PATRIMOINE ET IDENTITES

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2026

Organisation des Journées commémorant la langue et la culture créole guyanais

Objet de la consultation :

La Collectivité Territoriale de Guyane souhaite confier à un opérateur privé l'organisation des Journées commémorant la langue et la culture créole. Pour rappel, l'objectif de la Journée internationale de la langue et de la culture créoles est de promouvoir, valoriser et préserver les langues et cultures créoles à travers le monde. Elle est célébrée chaque année le 28 octobre. La Collectivité propose chaque année en fonction du nombre d'opérations proposées par les services et partenaires un format semaine, quinzaine ou mois du créole.

A l'instar de l'édition 2025, la Collectivité Territoriale fait le choix de soutenir un opérateur pour coordonner la nouvelle programmation 2026. Cette volonté politique vise à encourager l'initiative privée, à développer la diversité culturelle, à promouvoir les territoires et à ancrer la culture dans le développement local.

Descriptif de l'action :

L'objectif de cet appel à manifestation est la mise en place d'un programme d'actions dans plusieurs bassins de vie qui se dérouleront dans la période indicative du 1^{er} au 31 octobre 2026. Elle vise également à mettre en réseau les acteurs œuvrant dans la promotion, la valorisation et la préservation de la langue et de la culture créole guyanais à travers toutes les formes d'art (chant, danse, langue écrite et parlée, patrimoine culinaire etc...). Une attention particulière sera portée à la mobilisation des scolaires et des personnes sensibles, comme les résidents d'EHPAD.

Actions incontournables à intégrer dans la programmation :

L'opérateur proposera des actions innovantes de valorisation de langues et culture créole guyanais. Toutefois, les actions incontournables suivantes sont à prendre en compte dans la proposition :

- Le « mois du créole à la frontière » en partenariat avec la Mission Locale Centre-Est-Savane Saint-Georges de l'Oyapock au bénéfice de jeunes (16-25 ans)
- Organiser et proposer des ateliers d'initiation à la langue créole destinés au grand public
- Concours d'éloquence en créole guyanais
- Concours de lecture du Roman Atipa
- Dictée créole
- Une battle d'orchestre traditionnelle mettant en avant les rythmes traditionnels créoles de Guyane et dédié à un public jeune
- Valoriser la langue créole à travers le numérique et les réseaux sociaux afin de toucher un large public
- Coordonner un Spectacle "langage et vibrations d'Amazonie" planifié le 31 octobre à l'ENCRE.

Modalités de mise en œuvre et engagements de l'opérateur

Un comité de pilotage « Journées Créoles » est mis en place avec pour mission de proposer et valider la programmation 2026. Ce comité de pilotage est composé outre des différents services compétents du pôle Culture, Patrimoine et Identités, d'acteurs privés et publics œuvrant pour la promotion, la valorisation et la préservation du créole guyanais.

L'opérateur retenu devra :

- coanimer le comité de pilotage « Journées Créoles » et assurer la rédaction des comptes rendus de réunion ;
- proposer au comité de pilotage une programmation respectant l'enveloppe financière allouée à l'AMI, intégrant les actions incontournables définies par la CTG et veillant à une répartition équilibrée des actions sur le territoire, à la diversité des publics visés ainsi qu'à l'accessibilité des manifestations ;
- mettre en œuvre la programmation validée par la CTG, en favorisant la participation des acteurs locaux et le rayonnement des Journées Créoles dans les différentes communes de Guyane ;
- informer régulièrement la CTG de l'état d'avancement de l'opération et signaler sans délai toute difficulté susceptible de compromettre la bonne exécution du projet ;
- produire, dans un délai d'un mois suivant la clôture de la manifestation, un bilan qualitatif et quantitatif exhaustif mettant notamment en évidence les résultats obtenus en matière de fréquentation, d'inclusion des publics, de couverture territoriale et d'impact des actions menées. Une vidéo récapitulative de l'événement pourra également être réalisée.

Critères d'admissibilité

Les candidats doivent avoir de solides références dans l'organisation et le suivi de manifestations d'envergure territoriale. Les candidats doivent également être à jour de leurs obligations administratives et fiscales.

Dotation financière

Cet appel à manifestation est doté d'une enveloppe budgétaire de **25 000 €**.

L'opérateur devra solliciter d'autres financements publics et des sponsors pour compléter le budget de l'opération.

Calendrier

Le présent appel à manifestation sera publié sur le site de la CTG le **24 juillet 2026**.

Les dossiers de candidature devront être envoyés **avant le 07 août 2026 à midi** (heure de Guyane).

Le choix de l'opérateur interviendra dans la semaine du 17 août 2026 (semaine 34).

Versement financier

La CTG versera la dotation par tranche comme suit.

- 30 % à la signature du bon de commande (7 500 €)
- 50 % à la présentation du programme finalisé (12 500 €)
- 20 % à la clôture de l'opération et après remise d'un bilan qualitatif et quantitatif (5 000 €)

Dépôt du dossier

Le dossier devra être composé des pièces suivantes :

- un courrier signé manifestant de l'intérêt du candidat à présenter une offre ;
- une attestation SIRENE et un RIB ;
- un programme d'activités avec les lettres d'intention des partenaires liés à l'organisation ;
- un budget prévisionnel ;
- une attestation d'assurance de responsabilité civile.

et adressé par courriel avec accusé de réception à l'adresse :

patrimoinesculturels@ctguyane.fr.

L'objet du courriel devra porter la mention : « Réponse à l'AMI Journées Créoles 2026 ».

Communication

Cette manifestation se déroulera sous le haut patronage de la Collectivité Territoriale de Guyane. Le plan de communication devra afficher le logo de la Collectivité sur toutes les publications et sur les réseaux.

Renseignements techniques et administratifs

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h30 à 17 h.00

Contact administratif :
Madame Anne-Marie Chambrier
Chargée de mission en Langues et Autochtonie
0594 27 12 27
anne-marie.chambrier@ctguyane.fr